



ANNEXE X

de l'arrêté du Gouvernement wallon
relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution
du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Ville de SERAING

Dossier n° PE2/2023/46

Référence SPW-ARNE :
10010199/GLE.ama**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**
PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Établissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Le demandeur est la s.a. **Établissements Maurice WANTY**, demeurant à **rue des Mineurs 25 à 7134 Péronnes-lez-Binche**.
Le terrain concerné est situé **Place des Hauts-Fourneaux - 4102 SERAING (OUGRÉE)**, et cadastré **SERAING 10e division section B n° 23 R 3, 23 S 3, 47 R, 51 E 2, 51 K 2, 51 L 2, 51 M 2, 61 W 2, 61 Y 2, 61 Z 2, 161 F 2, 205 A 2, 213 L 2, 213 M 2, 240 A 3, 240 L 3, 240 S 2, 240 X 2, 264 F, 275/2C, 275/2D**.
Le projet consiste à **modifier les conditions particulières d'exploiter pour le démantèlement du HFB en matière d'horaire de travail et de contrôle de la qualité de l'air**.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées :
Le 19/04/2023	Le 24/04/2023	<u>Lieu</u> : Service de l'urbanisme – place Kuborn 5 à 4100 SERAING <u>Date de clôture</u> : 09/05/2023 <u>Heure de clôture</u> : 10h.	<u>Par courrier ordinaire</u> : Le Collège Communal place Communale 8 à 4100 SERAING ou <u>Par courrier électronique</u> : enquete@seraing.be

La Bourgmestre,

Porte à la connaissance du public que l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis d'environnement en vertu de l'article 13 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, est **le Collège Communal de la Ville de Seraing**.

L'enquête publique est organisée selon les modalités prévues par les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1^{er} du Code de l'Environnement. Le dossier peut être consulté, sur rendez-vous, durant la période d'enquête précitée, à l'adresse suivante : **Service de l'urbanisme – place Kuborn 5, 4100 SERAING** :

- le mardi de 7h45. à 11h45. et de 12h45 à 16h30 ;
- le jeudi et vendredi de 7h45. à 11h45;

(Durant les mois de juillet et août, le service est accessible jusqu'à 14 h . au lieu de 16 h.)

Pour les consultations, un rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de du Service d'urbanisme :

Courriel : **enquete@seraing.be** - Tél : **04 330 84 87**

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès du demandeur : **la s.a. Établissements Maurice WANTY** - Courriel : **alessandro.macieri@wanty.eu** - Tél : 064311212 ou après du **Fonctionnaire technique** du Service Public de Wallonie, Montagne Sainte-Walburge 2, 4000 LIÈGE.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de la Ville de SERAING dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

SERAING, le 18 avril 2023.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

B. ADAM

LA BOURGMESTRE,

D. GÉRADON